

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT :
ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19

DATE DE LA CONVOCATION

18 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE

19 juin 2026

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER, M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Emilie PEROUX (pouvoir à Christophe RICHARD), M Claude RAULIN (pouvoir à Emmanuel HUET), Mme Sarah STOEGBNER (pouvoir à Cécile GROENINCK).

Mme Cécile GROENINCK est désignée secrétaire de séance.

N° 2026/34

OBJET :

Convention entre les communes d'Echarcon et Vert-le-Grand afin de fixer les modalités administratives et financières de la commune d'Echarcon pour l'utilisation de l'accueil de loisirs « Les petits loups » de Vert-le-Grand.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission scolaire-périscolaire du 20 juin 2026,

CONSIDERANT que par courrier en date du 12 mai 2025 la commune d'Echarcon a été informée qu'à compter du 1^{er} septembre 2025, les enfants domiciliés à Echarcon ne pourront plus accéder au centre de loisirs de Vert-le-Petit les mercredis et durant les vacances scolaires,

CONSIDERANT que la commune d'Echarcon souhaite proposer au profit des enfants de ses administrés un mode de garde qui viendrait palier la décision de la commune de Vert-le-Petit de mettre un terme à l'accès au centre de loisirs Charlie Chaplin pour ces enfants,

CONSIDERANT l'absence de structure d'accueil collectif de mineurs au sein de la commune d'Echarcon et la sollicitation par celle-ci pour la mise à disposition de places au sein de l'accueil collectif de mineurs « Les petits loups » de la commune de Vert-le-Grand,

CONSIDERANT que la commune de Vert-le-Grand, dans la limite de ses moyens, est prête à accompagner la commune d'Echarcon,

CONSIDERANT que les deux communes souhaitent formaliser le partenariat au travers une convention qui vient préciser l'objet, les modalités de fonctionnement et les conditions financières pour l'utilisation de l'accueil de loisirs « Les petits loups » de la commune de Vert-le-Grand,

CONSIDERANT qu'une convention en ce sens à précédemment été conclue pour la période scolaire 2025/2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE les termes de la convention entre les communes d'Echarcon et Vert-le-Grand afin de fixer les modalités administratives et financières de la commune d'Echarcon pour l'utilisation de l'accueil de loisirs « Les petits loups » de Vert-le-Grand.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

PRECISE que la convention est conclue pour la saison scolaire 2025/2026.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Fait et délibéré les jours, 2026

POUR EXTRAIT CONFORME 99_DE-091-219106481-20260625-2026_034-DE

Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le ...30/06/2026.....

Vert-le-Grand, le 25 juin 2026

Publiée ou notifiée le

.....
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
Le Maire

Le Secrétaire de séance,

Cécile GROENINCK



Le Maire

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 30/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260625-2026_034-DE